

REDICTION :
ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 13
TOURCOING, 5 bis, rue Nationale

PRIX DES ABONNEMENTS :
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 15 fr.

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois et sont payables d'avance

DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

SIÈGE ADMINISTRATIF :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(Téléphone 10 97)

LES MANUSCRITS SE SENT PAR SENDE

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille et dans toutes les Agences de Publicité.

Lire plus loin :

Le budget au Sénat.
L'affaire de Couffoulois ; les débats.

LE « PLOUVIOSE »

a failli couler une seconde fois

La négligence d'un marin

aurait causé cette catastrophe

Par suite de la négligence d'un homme chargé de la fermoir d'un panneau au moment d'une plongée, le sous-marin « Plooviose », qui effectuait hier des exercices dans le port de Cherbourg, a failli couler.

L'eau avait déjà envahi les compartiments et les accumulateurs, et une manœuvre hardie du commandant, à l'aide de toutes les barres du navire, qui fut menée en route à toute vitesse, a évité un malheur qui était à déplorer.

L'équipage a fait preuve du plus grand sang-froid pendant ce quelques minutes critiques.

L'homme coupable de négligence a été puni et débarqué du sous-marin.

Conseil des Ministres

Le Président de la République a reçu hier à midi le président et les membres du Comité de la société sportive d'encouragement.

A L'ÉLYSÉE

Le Président de la République a reçu hier à midi le président et les membres du Comité de la société sportive d'encouragement.

AU JOUR LE JOUR

TERRAIN BRULANT

On n'apas pas impunément au feu des batailles parlementaires les généraux même les plus aguerris et les meilleurs tacticiens des corps politiques. C'est un fait déjà constaté. Le général de Galliéni qui s'en tira grâce à beaucoup de cran et d'originalité, qui cependant fit le triage des moments difficiles et l'un se souvient avec de l'extrême douleur de la sortie du Chanoine de l'effort Dreyfus, qui cependant le général Goyrand, qui avait cependant la sagesse et qui est un ministre de la guerre à la Chambre, tomba pour avoir inégalement défendu une thèse très juste. Non, les bancs législatifs et la tribune ne sont pas faits pour nos généraux et nos ministres de la guerre, qui sont obligés parfois de s'y assoir et d'y prendre la parole.

On l'a vu par l'incident de lundi, où d'une appréciation de M. Emile Chauvière, qu'on pouvait discuter, mais qui était de son droit de représenter le peuple d'émettre à la Chambre.

Le général Pau, chef d'état-major de l'armée, plus habitué à la salle d'opérations que celle de la Chambre, parlant de la défense nationale qu'aux débats passionnés d'une assemblée politique, en prit ombrage et par deux fois, ostensiblement, se leva pour abandonner la place qu'il avait occupée et se retira, avec les généraux Joffre et Langle, le ministre de la guerre insuffisamment documenté pour répondre utilement à toutes les questions.

Des députés de l'opposition du général Pau ont à leur tour protesté et ont demandé qu'il soit tenu compte de la suprématie du pouvoir civil, protestation approuvée du Gouvernement. Celui-ci remit les choses au point, et même que M. Joffre, qui avait présenté un projet de résolution, se retira.

Tout le monde tomba d'accord que les prérogatives du pouvoir civil restent entières et qu'il ne fallait pas voir autre chose dans le geste de général Pau qu'un manque d'habileté.

On conçoit que la susceptibilité du général se soit émue d'un mot qui d'allure ne le visait pas. Mais on était au Palais Bourbon et non au Palais-Mazarin. Il est certain aussi que, de son côté, le général Pau ne fut point autrement étonné de son geste sur un champ de bataille.

CB. D.-L.-R.

ECHOS

Madame fit les journaux.
Les époux Blanc-Derinx font leurs préparatifs pour aller passer leurs vacances sur la Côte d'Azur.

Monsieur étudia les horaires, madame jeta un rapide coup d'œil sur le journal.

Elle poussa un cri : « Voilà bien le voilà ! »

— Qu'est-ce, mon amie ? questionne le mari.

— Tiens, lit, dit-elle, en tendant la feuille. Et monsieur lit tout haut la dépêche suivante :

Batignolles-sur-Mer. Une violente tempête règne sur le littoral, plusieurs embarcations ont disparu. « La mer est démontée ».

Nous irons en Suisse, déclare l'épouse résignée ; il faut bien espérer qu'on ne démontera pas les Alpes.

L'ESPRIT DE TOUS

— J'ai à peine louché Wells, disait Carpentier.

— Vous le bombardiez L.

CHRONIQUE DOCUMENTAIRE

LE BUDGET ?

Nous voici au mois de juin 1913 et le budget de l'exercice 1913 n'est pas encore voté. Mais pour l'heure les conditions de dépôt et d'examen du budget ne furent plus favorables à son vote rapide. La Chambre a été, dès avril 1912, en discussion le projet de budget pour 1913 ; pour activer son examen, elle a prorogé, avant les vacances de Pâques 1912, les pouvoirs de son ancien commission du budget. A la rentrée de la Chambre au début de mai 1912, elle fut saisie de plusieurs rapports et put aborder immédiatement la discussion du budget, ce qui n'empêcha pas ce dernier du ne pas encore être voté définitivement. Notre budget grossit sans cesse, il devient de plus en plus complexe, le nombre des questions qu'il entraîne va toujours en augmentant et sa discussion soulève, chaque année, de plus en plus de discussions et controverses, d'interventions parlementaires.

UNE COMMISSION EXTRAPARLEMENTAIRE

Le moment est venu d'établir une réglementation destinée à occuper exclusivement le temps de nos élus. Un premier moyen, préconisé par M. J.-L. Brun, consisterait à admettre la discussion biennale du budget, qui laisserait à nos députés un temps inappréciable, une année sur deux, le droit d'améliorer, et limiterait, l'autre année, l'initiative parlementaire aux seuls chapitres dont la modification serait demandée par le gouvernement ; ce projet ne semble guère survenir à la majorité. Tout le monde, cependant, reconnaît la nécessité d'une réforme de nos méthodes de discussions budgétaires. M. Paul Deschamps : Les procédures qui conviennent, il y a un siècle, à la discussion et au vote d'un budget de un milliard et demi, ne peuvent convenir aujourd'hui à un budget de cinq milliards. M. Klotz a bien compris la chose qu'il a institué une commission extraparlamentaire, composée d'un grand nombre de sénateurs, pasteur, économiste qualifiés et compétents, chargés de rechercher les mesures propres à assurer le vote du budget à ce date normale.

MESURES INOPÉRANTES

Après la discussion du budget de 1913, le ministre des Finances avait reçu du gouvernement mission de proposer à toute intervention parlementaire portant sur des questions d'ordre financier, pas directement relatives aux dépenses, il lui fut imposé de la remplir. Ce qu'il fut le cas de ces règles formelles, des mesures précises, sans que la commission du budget eût pu intervenir, au moins en ce qui concerne son action, en acceptant ou même en provoquant l'incorporation dans la loi de finances de propositions les plus variées et les plus diverses. C'est ainsi qu'elle dépouilla tout ce qui pouvait être utile à la Chambre, et maintes questions restèrent dans les tribunes, alors que ces dernières pourraient examiner avec infiniment plus de méthode, de temps, de compétence, il en résulte un véritable gâchis qui ne se songe plus à constater.

UN EXPÉDIENT

On pourrait sans doute, en attendant la solution définitive, décider, en raison de la tardivité du vote du budget de 1913, que les lois spéciales, votées avant le 31 décembre 1912, pourraient rester applicables, à 1913, les crédits votés en 1912. On envisagerait aussi la possibilité de réviser les crédits non votés, mais cela ne peut être que plus inopportune encore que les autres par suite des surenchères d'ordre financier. Les parlementaires dont elle sera inévitablement l'origine, mais, d'un autre côté, ce serait admettre le vote annuel du budget ; pour éviter cet inconvénient on pourrait utiliser l'article de loi qui autorise le ministre des Finances à imposer au ministre des Finances l'obligation de fournir, à l'appui du projet de budget de 1914, un tableau général comprenant dans chaque ministère trois catégories. Dans la première se trouveraient les crédits non votés, dans la seconde ceux qui ne porteraient d'autres modifications que celles autorisées par le journal des lois ou l'exécution des programmes ou des mesures en cours, dans la troisième les crédits non votés, mais les chapitres portant des innovations proposées par le gouvernement. La discussion du budget de 1914 serait ainsi simplifiée, les deux premières ne comporteraient plus ni amendement ni discussion. Pour l'avenir, la commission extraparlamentaire trouverait, peut-être, la solution destinée à éviter ce qui nous inquiète et ce à l'initiative de M. J.-L. Brun, son adoption nous paraîtrait susceptible de débayer singulièrement les ordres du jour du Parlement et de résoudre quelques-unes des grandes questions qu'il ne trouve pas le temps d'étudier.

BERTAL.

L'assistance aux vieillards

La commission d'assurances et de prévoyances sociales de la Chambre a terminé hier l'examen du projet de loi ayant pour but de modifier la loi du 14 juillet 1905 sur l'assistance aux vieillards.

Elle a décidé de relever la limite minimum de l'assistance publique à 10 francs et d'augmenter en principe et sous réserve des observations qui pourront lui être faites, le chiffre des ressources prévues aux articles non susceptibles de déduction.

La qualité non susceptible de déduction variera avec le nombre des enfants.

La présente législation a été modifiée. Elle a été à la fois de la loi de l'impôt d'entrées par sa compte dans le calcul des déductions.

LA GUERRE AU VILLAGE

M. Bonnet, de Couffoulois

accusé d'attentat sur l'instituteur compa-rait en Cour d'Assises

Hier a comparu devant la Cour d'Assises de l'Aveyron, M. Bonnet, cultivateur de la commune de Couffoulois, dans l'arrondissement de Saint-Affrique. Il est accusé d'un attentat d'assassinat contre l'instituteur de son village, M. Donat. Nous ne saurions, lorsqu'il y fut connu, l'affaire causa une vive émotion dans le département tout entier et provoqua, par le suite, des pressions de presse, mais elle est encore les honneurs de la tribune de la Chambre ; la politique s'en était emparée.

Couffoulois, où les 300 habitants qui composent la commune avaient toujours vécu en paix, la guerre éclata soudain contre l'instituteur, allégué qu'il fut par la lettre pastorale des évêques sur les manuels scolaires, lettres déjà anciennes cependant. Et deux camps furent aussitôt constitués. L'instituteur fut des adversaires irréductibles, et aussi des partisans ; mais il semble bien que le nombre des adversaires s'empare sur cet cas des amis de l'adversaire, deux hommes se trouvaient au tout premier plan, deux frères, MM. Bielle et Pierre Bonnet, dont les enfants, qui fréquentent l'école communale, avaient été envoyés dans une école avec sa jeune femme, quand retentirent soudain deux détonations, les vitres de la fenêtre de sa chambre venaient de voler en éclats et deux balles s'étaient dirigées vers le plafond de la pièce. M. Bonnet descendit quatre à quatre son escalier, sortit sur la route qui passe devant son école, regarda à droite et à gauche, mais ne vit personne. Prévenu de l'attentat par un voisin, il se précipita vers la maison de son frère, où il fut rejoint par deux autres personnes. Les deux frères Bonnet, qui se trouvaient à l'école, furent blessés. L'apparition de ces deux frères, qui furent blessés, fut remarquée par l'assassin, mais celui-ci ne put rien faire.

Depuis, à la longue, certaines indications involontaires ou volontaires permirent de saisir quelques-uns des éléments de la recherche et de la suppression de l'assassin. Les deux frères Bonnet, Paul, grâce à diverses découvertes, les coups se précipitèrent. M. Emile Bonnet fut arrêté, non blessé, un mois plus tard, il est vrai, d'une mise en liberté provisoire. L'attentat n'a pas été de l'importance de M. Bonnet à toujours.

Les deux balles retrouvées dans le plafond de la chambre à coucher de l'instituteur sont du calibre 12, mais ont été tirées par un canon de fusil d'un calibre différent. M. Emile Bonnet fut arrêté, non blessé, un mois plus tard, il est vrai, d'une mise en liberté provisoire. L'attentat n'a pas été de l'importance de M. Bonnet à toujours.

“NOTRE GEORGES”

Le retour triomphal de Carpentier à PARIS

Georges Carpentier, le héros du match de Gand, est rentré à Paris hier par le rapide de Bruxelles.

Malgré les efforts d'un important service d'ordre, dès que le train s'est arrêté, un petit nombre de curieux envahit les quais de la gare.

Carpentier apparut à la porte de son wagon ; une clamour retentit aussitôt. Et l'objet des regards photographiques, entouré par les ovales de la foule, le boxeur revêtu de sa tenue habituelle, se dirigea vers son automobile.

PETITS PAPIERS

Nous avons un ministre de la marine très athlétique. Cet homme d'État se repose en ce moment, à la lecture d'ouvrages de choix et au spectacle des pièces nouvelles, du labour écumant de son ministère. Mais le défilé de lettres et l'amoureux attendri de l'ennemi qu'il se révèle fait excellent ménage avec le grand maître de notre flotte nationale et l'un se ressent du voisinage assidu de l'autre.

C'est ainsi qu'ayant à baptiser toute une série de sous-marins, M. Baudin a déjà donné à deux d'entre eux les noms de *Clairière* et de *Cornélie*.

Les noms de *Clairière*, fils du Tasse, qui chassait au timide pour prendre part à x combats et de *Cornélie*, mère des Grecques, qui sacrifia ceux-ci au bonheur du peuple, furent très bien à nos vaillants petits bâtiments de guerre.

D'autres s'appellent : *Amphitrite*, *Diane*, *Aïné*, *Belle*, *Daphné*, *Arctus*, *Atalante*, *Hérmine*, *Ancramide*, *Ariane*, *Gorgone* et *Andromède*.

Nous naviguons en pleine Égée et en pleine Mythologie. Il ne reste plus qu'à baptiser nos autres navires honores de noms si glorieux et si tendres, de naviger en pleine mer avec autant de bonheur.

GAULTIER-D'ARQUILLÈS.

M. Parenty, directeur de la

Manufacture des Tabacs de Lille,

serait l'heureux propriétaire de la

« Décollation de Jean-Baptiste », de Rubens.

Il y aurait fait apparaître, nous dit l'Académie des Sciences, la signature authentique de l'illustre maître.

La Ville de Lille possède-t-elle un huitième Rubens ?

Grave question, bien faite pour passionner les amateurs d'art de tous les pays. Mais si nous disons un huitième Rubens c'est que dans son titre sur l'œuvre en question, M. Parenty mentionne pour le Nord dix-sept tableaux sortis de l'atelier du maître, qu'il en compte cinq au musée de Lille, « La Descente de Croix », « Saint Basile », « Saint François d'Assise en extase », « Sainte Madeleine en extase soutenue par deux anges » ; un « Église de La Madeleine », « L'Ascension de Jésus-Christ », « L'Église de Saint-Catherine », « La Martyre de Sainte Catherine ».

A cette liste prestigieuse il conviendrait maintenant d'ajouter « La Décollation de Jean-Baptiste », dont M. Parenty, directeur de la manufacture des Tabacs de Lille, serait l'heureux propriétaire.

Un grand journal de Paris ne publiait-il pas hier, sous ce titre : « Un tableau de Rubens identifié par la photographie », l'entrée d'un tableau qui n'est pas un tableau ?

« A la précédente séance de l'Académie des sciences, M. Lippmann avait annoncé qu'un tableau, parvenu à reproduire par la photographie les traits, devenant invisibles à l'œil nu, des reliques faibles par Raphaël, avait été découvert dans son atelier. « En se servant du même procédé, M. Parenty, ingénieur en chef des manufactures de l'État à Lille, qui, en même temps, un photographe amateur des plus distingués, s'est attaché à identifier l'œuvre d'un grand maître. Il a obtenu à ce sujet un résultat très remarquable. M. Lippmann a exposé hier à ses collègues de l'Académie. Il existe un musée de Lille, « La Décollation de saint Jean-Baptiste » qui était, indique comme attribué à Rubens. Or, M. Parenty a pu, sur un cliché photographique de ce tableau, faire apparaître nettement la signature authentique du maître. Cette signature, devenue tout à fait invisible, avait disparu jusqu'ici aux investigations des connaisseurs ?

Un erreur, certainement involontaire, est glissée dans cet article. La « Décollation de saint Jean-Baptiste » n'est pas la propriété du musée de Lille. Elle appartient à M. Parenty lui-même, qui la place dans son salon, où nous l'avons vu hier. C'est une invention d'art, verset de l'écriture : il s'agit d'un tableau de l'atelier de Rubens, et non de l'œuvre de l'illustre maître. Les principaux personnages du tableau, notamment Hélène Proment, femme de Rubens, y apparaissent d'une façon très nette et il semble que le maître les ait peints avec toute sa ferveur. Les autres sont à peine esquissés. Ce qui ne saurait d'ailleurs surprendre, puisque Rubens avait, dit-on, l'habitude de laisser à ses disciples le soin de parachever ses toiles...

Notre charmant confrère André Faga se demande à l'heure actuelle — et avec juste raison — si l'on ne peut pas, à la suite de quelques aventures de la « Décollation de Jean-Baptiste », avoir pu prendre place dans la collection

Il se restait plus qu'à retrouver la signature authentique de l'illustre maître. C'est ce que fit M. Parenty. Il se procura une reproduction de la signature du maître. Il la décolla, la rapprocha de celle qu'il avait découverte à l'angle du tableau. L'œuvre fut par là même identifiée. M. Parenty possède donc en son possession des documents recueillis par M. Parenty, l'Académie des Sciences vient de se prononcer. Elle incline à croire que le Rubens de la manufacture des Tabacs est un vrai Rubens. Il y a dans ce qui la communication de M. Lippmann rencontrera des incrédules. Mais M. Parenty est décidé à passer outre. Il se fait fort de réduire au silence ses détracteurs. Il affirmait d'ailleurs qu'il fera respecter son nom sur les deux premiers mots « Pieter Paulus », qu'écrivait un imprudent et hâtif noteyage. Du dieu ? Il les voit déjà, avec les yeux de l'esprit. Et l'ardeur de sa foi, la tranquillité de son cœur sont ses impressions...

PAUL-T. PELLEAU.

A la Chambre des Députés

La Loi de 3 ans

L'INCIDENT JEANNE D'ARC

La Chambre des députés a continué hier après-midi, dès le début de sa séance, la discussion sur le projet de loi de 3 ans.

MM. Joseph Bellan, président du projet et Thalamas, adversaire, ont parlé leur à tour.

Ce débat a été interrompu pour permettre l'insertion de projet de loi dans le projet de loi de 3 ans.

Mais revenons au début de la séance que présida M. Decroix.

MM. les généraux Pau, Joffre et Legrand, commissaires du gouvernement, entrèrent dans la salle des séances, suivis de M. Dejonckhe, conseiller d'État, et du lieutenant-colonel Ribesprey. Aucun incident ne se produisit.

M. F. Chateaux poursuivit son discours, légitime dans un court accord, les raisons de son attitude en cours de la séance d'hier : Une atmosphère de bataille, dit-il, convient bien à la discussion d'un tel projet.

M. Millevoye. — On pourra même dire que les débats ont été très intéressants.

M. F. Chateaux. — D'abord l'effort de l'Allemagne est un effort normal, dit-il, nous

LE BUDGET ?

Nous sommes en ce moment en discussion du budget de 1913. Le budget est un acte de gouvernement. Il est un acte de politique. Il est un acte de justice. Il est un acte de responsabilité. Il est un acte de confiance. Il est un acte de courage. Il est un acte de sagesse. Il est un acte de modération. Il est un acte de mesure. Il est un acte de dignité. Il est un acte de grandeur. Il est un acte de gloire. Il est un acte de renommée. Il est un acte de puissance. Il est un acte de force. Il est un acte de victoire. Il est un acte de triomphe. Il est un acte de gloire. Il est un acte de renommée. Il est un acte de puissance. Il est un acte de force. Il est un acte de victoire. Il est un acte de triomphe.

LE BUDGET ?

Nous sommes en ce moment en discussion du budget de 1913. Le budget est un acte de gouvernement. Il est un acte de politique. Il est un acte de justice. Il est un acte de responsabilité. Il est un acte de confiance. Il est un acte de courage. Il est un acte de sagesse. Il est un acte de modération. Il est un acte de mesure. Il est un acte de dignité. Il est un acte de grandeur. Il est un acte de gloire. Il est un acte de renommée. Il est un acte de puissance. Il est un acte de force. Il est un acte de victoire. Il est un acte de triomphe. Il est un acte de gloire. Il est un acte de renommée. Il est un acte de puissance. Il est un acte de force. Il est un acte de victoire. Il est un acte de triomphe.